

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 8 décembre. — Le baron Bulow, ministre de Prusse, a eu hier soir une entrevue avec lord Palmerston, au Foreign-Office.

— Le prince de Talleyrand a travaillé jeudi avec lord Palmerston.

— On écrit de Deal, le 7 décembre :

Le vaisseau anglais *Larne* et le sloop de guerre ont fait voile pour aller en croisière devant Cherbourg. La frégate française *La Résolue* a fait voile pour Cherbourg. Le bâtiment à vapeur *Die* est de retour de Sheerness, et restera dans les rades avec les autres vaisseaux anglais. Le reste des vaisseaux français est en bon état. Les vaisseaux anglais *Stag*, *Volage*, *Childres* et *Snake* croisent sur les côtes de la Hollande.

— Le *Courier* dit, au sujet des premières nouvelles du siège de la citadelle d'Anvers :

Quant à l'apparent manque d'énergie de la garnison de Chassé dans sa défense, à la première approche de l'armée de siège, nous pouvons dire que l'avis de militaires de hautes capacités, le commandant hollandais poursuit une marche qui, dans la position, est la plus convenable.

Il ne pouvait pas empêcher les Français de franchir jusqu'à un certain point, par aucun moyen de son pouvoir, et, au lieu de consumer les forces de sa garnison et d'épuiser ses munitions sans nécessité, le général Chassé réserve toutes ses forces et ménage ses ressources pour la grande lutte qui doit avoir lieu quand les assiégés atteindront la crête des fossés. C'est seulement de cette position, et non auparavant, qu'ils peuvent commencer avec quelque effet à battre en brèche.

FRANCE.

Paris, le 9 décembre. — Hier dans la soirée, le Roi s'est rendu au ministère des affaires étrangères où il a eu une conférence avec M. de Montebello. On assure que dans la journée M. de Montebello avait remis deux notes de sa cour, sur les difficultés survenues à l'occasion des territoires occupés par les Prussiens dans le Limbourg.

— Le ministre de la marine a permis de faire débarquer des bâtimens hollandais mis sous embargo sur les marchandises, à condition que ces marchandises ou leur valeur seront représentées à la première réquisition.

— Le général Solignac doit avoir la direction de toutes les troupes de don Pedro, mais il ne sera reconnu officiellement que comme général des troupes étrangères; don Pedro commandera de nom les troupes portugaises, mais il sera guidé par le général français. Quant au compte de Villafior, il a déjà quelque temps qu'il ne commande plus une armée constitutionnelle, et il est maintenant premier aide-de-camp de l'empereur.

On attend l'arrivée à Porto du général Solignac pour commencer à avancer dans le pays pour tâcher de s'emparer de Lisbonne.

— L'affaire de M. Victor Hugo contre la Comédie française a été appelée hier matin devant le tribunal de commerce. M. Hugo était absent, ainsi que M. Odilon Barrot, son avocat; mais, par l'intermédiaire de son agréé, il a demandé que la Comédie française fût condamnée à remettre au rôle la pièce intitulée : *le roi s'amuse*, et à lui payer 400 fr. pour chaque jour où la pièce devait être jouée; mais sur la demande de l'agréé de la Comédie française, la cause a été renvoyée aux grandes audiences du lundi et mercredi.

— Le capitaine du brick *Marie-Rose*, parti de Charlestown le 2 novembre, arrivé le 4 décembre en relâche dans le port du Havre, a communiqué au *Journal du Havre*, le rapport de mer suivant :

Le 6 novembre, nous aperçûmes en mer un navire désemparé. Il n'avait plus de mâts, et il se trouvait coulé et n'ayant plus que les deux extrémités au dessus des flots. Arrivés près de lui, nous vîmes sur son avant deux hommes amarrés sur son tronçon de mât de misaine et qui paraissaient à peine avoir la force de nous faire des signaux de détresse. Malgré le danger qu'il y avait d'en approcher, nous mîmes une embarcation à la mer, et nous parvîmes à recueillir les deux naufragés. Ces deux malheureux nous apprirent que depuis neuf jours, privés de pain et d'eau douce, presque nus, réduits à manger des lambeaux de viande salée et à boire de l'eau de mer, ils avaient cependant résisté aux coups de mer qui les couvraient presque à chaque minute.

C'est à la suite d'une tempête, éprouvée le 29 octobre, qu'un coup de mer avait couché leur navire sur le côté, et enlevé leur capitaine et trois hommes. Restés à trois encore à bord, ils avaient réussi à couper la mâture et à relever un peu le navire, mais dans un tel état qu'il n'avait pu flotter qu'entre deux eaux. Un des trois hommes, qui avait survécu à l'événement avait été bientôt enlevé par une lame. Six jours après avoir recueilli les deux naufragés, le capitaine Esnot a vu l'un d'eux, épuisé par ses longues souffrances, expirer à son bord dans le délire le plus affreux. La goëlette perdue se nommait *Astrée of Portland*. Elle se rendait de Norfolk à Tabasco. Le seul homme qui ait survécu à tout son équipage se trouve être le second du bord.

— Les rentes d'Espagne n'ont été payables jusqu'ici qu'à Paris. M. Aguado vient de prendre, pour le compte du gouvernement espagnol, des arrangements avec des maisons de banque de toutes les places de l'Europe, afin d'y faire payer les coupons des diverses rentes espagnoles.

BELGIQUE.

Anvers, le 10 décembre, (2 heures.)

L'obscurité, qui a régné pendant une partie de la nuit, a favorisé les travaux de sape et la construction de la nouvelle batterie placée à la seconde parallèle.

Le boyau, ouvert dans le glacis de la face gauche de la lunette St-Laurent, se trouve conduit à la hauteur de la gorge de cet ouvrage, et l'on continue de cheminer :

La rampe blindée, qui descend du chemin couvert dans le fossé de cette lunette, a atteint le bord de l'eau et le radeau est préparé pour traverser le fossé.

Une nouvelle place d'Armes lie le cheminement de l'extrême droite avec celui, de la deuxième parallèle, se dirige sur la droite de la lunette St-Laurent.

La nouvelle batterie, armée de quatre canons de 24, et de six mortiers, a été placée sur la capitale de la lunette St-Laurent, et à cent vingt cinq mètres de l'angle saillant du chemin couvert de cet ouvrage.

Ses feux sont dirigés sur le bastion n° 2. On va placer 4 nouveaux mortiers dans la lunette Montebello. (*Moniteur belge.*)

ORDRE DU JOUR.

Hier S. M. le roi des Belges a parcouru la tranchée et visité les parallèles, les batteries et jusqu'au cheminement le plus avancé du génie : ayant rencontré un sapeur grièvement blessé qu'on emportait et dont la contenance et le langage annonçaient une âme forte et intrépide; il lui a adressé des paroles d'intérêt et lui a accordé la décoration de l'ordre LÉOPOLD; cette honorable récompense décernée sous le feu de l'ennemi, sera pour toute l'armée française, un témoignage du prix que met à ses services, le gouvernement allié pour qui nous sommes venus combattre. Nos blessés ont été transportés à l'hôpital d'Anvers où ils sont recueillis et traités avec le plus grand soin. M. le docteur Seutin qui a servi dans l'armée française, s'y fait remarquer par son zèle et son dévouement. M. le maréchal se plaît à lui en témoigner sa satisfaction. Il doit aussi exprimer sa reconnaissance aux habitants d'Anvers qui ont fait offrir par le bourgmestre de porter

eux-mêmes nos blessés de l'ambulance de Berchem à l'hôpital d'Anvers, afin de leur éviter le transport par voitures qui les fait beaucoup souffrir.

M. le maréchal s'empresse de transmettre à l'armée cette preuve touchante des sentimens de gratitude et d'humanité de la nation belge; il est garant que les soldats français, en versant leur sang pour elle, n'oublieront jamais que la discipline, comme le courage, est au premier rang de leurs services; c'est par là qu'ils acquerront des droits à l'approbation du gouvernement français et à l'estime de tous les peuples.

Signé : le général SAINT-CYR NUGUES.

ARMÉE FRANÇAISE DU NORD.

Onzième journée du siège.

Berchem, 10 décembre (soir.)

Dans la soirée d'hier et dans la dernière nuit le génie a encore poussé ses travaux. La troisième parallèle est établie.

Elle part d'un cheminement sur le flanc gauche de la lunette Saint-Laurent et va aboutir aux travaux exécutés sur la contre-garde, en traversant la route de Boom; vous pouvez suivre cette ligne sur la carte, et juger ainsi avec quelle audace ce travail a été exécuté. Il a été commencé hier au moment où le jour baissait, par six cents travailleurs du 52^e de ligne qui était de tranchée. Les assiégés en voyant commencer si près d'eux un ouvrage menaçant, firent un feu terrible, de toutes leurs batteries et de mousqueterie, qui, sur plusieurs points de la ligne, enleva les gabions et fit hésiter quelques hommes.

Le génie demanda au général Woïrol qui était de tranchée un renfort pour accélérer le travail. Il commanda trois cents hommes dans les compagnies d'élite, qui, excités par l'obstacle même que venaient de rencontrer leurs camarades, s'élançèrent avec résolution, et effectivement en une demi-heure se mirent à couvert du feu de la citadelle.

La nuit a été employée à avancer cet ouvrage qui sera terminé tout à fait demain. Le passage de la route de Boom a surtout été difficile. Ainsi maintenant ce n'est plus seulement la lunette St-Laurent que nous serrons de près, mais c'est le corps lui-même de la place que nous touchons.

Pendant qu'on travaillait à cette troisième parallèle, précisément au point où elle traverse la route de Boom, comme les soldats étaient extrêmement près des glacis, les assiégés, pour la première fois, nous ont lancé des pierres au moyen de pierriers. Il n'en est résulté aucun mal. Leurs mortiers à la Coehorn continuent à nous inquiéter davantage. Ils les chargent tranquillement à couvert sous leurs blindages, puis deux hommes les apportent sur le point le plus près de nos sapeurs, mettent le feu et se retirent avant, en quelque sorte, qu'on les ait vus. Pour leur répondre, aujourd'hui, quelques uns de nos soldats déterminés se sont mis dans des trous à loup (espèce de fossé de quatre pieds sur tous sens), et de là, en s'abritant par des troncs d'arbres, des sacs à terre, etc., ils guettent l'instant favorable pour tirer sur les canonniers de la citadelle; deux de nos hommes en ont tué 4 aujourd'hui par ce moyen.

On construit en ce moment des radeaux, on transporte des cordages, des gaffes, etc. On approche aussi des tranchées, les dépôts de fascines qui en étaient éloignés.

Pendant toute la journée les fusils de rempart se sont fait entendre sans interruption, mais au total ils nous ont fait peu de mal, à cause de toutes les précautions pleines de prudence et de sollicitude qui sont prises pour garantir les soldats.

Aujourd'hui les malades qui se trouvaient dans l'hôpital d'Anvers ont été évacués sur Bruxelles, afin de laisser place aux blessés, qui à Anvers sont comblés de soins.

Les princes, accompagnés des généraux Baudrand et comte Flahaut, sont venus aujourd'hui visiter le maréchal.

Le temps chargé de brouillards a permis de continuer pendant la journée les travaux, à l'abri des assiégés.

Cette nuit sera plus favorable encore. Et cependant on ne s'aperçoit pas que l'humidité de l'atmosphère influe en mal sur l'état sanitaire de l'armée. Il y a fort peu de malades.

Quant à l'ardeur de nos jeunes militaires, elle croit en proportion de la résistance.

M. Estevant, officier au régiment d'artillerie de marine, en congé, profite de sa permission pour rejoindre l'armée française et compléter son éducation militaire. Il s'est adjoint volontaire à la batterie du fort Montébello qu'il n'a pas quittée un seul instant depuis le commencement des hostilités, et il n'y a pas été inactif.

Le soldat qui a reçu la décoration du roi va assez bien.

SIÈGE DE LA CITADELLE.

Anvers, le 9 décembre 1832.

Quatre heures du soir. — On continue le travail vers la contre-garde de la lunette. Le blindage du chemin convert s'achève.

Cinq heures. — Le feu est très-meurtrier dans la tranchée; on transporte en ville plusieurs blessés.

Six heures. — Le brouillard devient très-épais; le canon cesse momentanément son feu.

Sept heures. — La nuit s'annonce devoir être terrible pour le soldat de tranchée, le brouillard est froid et piquant, l'air vif; l'œil ne peut rester fixe un moment sans douleur, et le vent souffle précisément de la citadelle, le point à observer.

Huit heures. — La mousquetterie qui s'était également tue, se fait entendre avec force contre les travaux et la contre-garde; la place ne tire plus que quelques coups au hasard.

Minuit. — L'ennemi lance des pots à feu vers les travailleurs et les fait suivre aussitôt par des coups de canon ou de bombe.

10 décembre.

Une heure. — La lune chasse le brouillard, aussitôt le feu de tous les mortiers recommence avec force contre la citadelle qui répond dans toutes les directions.

Six heures. — Le feu continue depuis minuit. Un bataillon chargé de fascines et de piquets se rend à la contre-garde.

Neuf heures. — Les nouveaux mortiers à la Coehorn, établis contre la lunette St. Laurent, ont joué toute la nuit et font merveille.

Dix heures. — Les soldats d'artillerie sont occupés à transporter et amarrer sur des haquets des mortiers déposés au dépôt d'artillerie à Berchem; ils sont destinés pour les nouvelles batteries.

Il paraît que les grenadiers sous les ordres du brave général Woïrol, qui commandait cette nuit la tranchée, ont montré une intrépidité admirable; je viens de rencontrer un lieutenant de ces compagnies d'élite qui a eu son manteau criblé.

Onze heures. — Tous les généraux se rendent à l'ordre chez le maréchal Gérard. Le duc d'Orléans et le duc de Nemours, accompagnés d'un officier d'ordonnance s'y rendent également.

Midi. — Un convoi de malades sortant de l'hôpital composé de 27 voitures, sort de la porte de Malines escorté par des soldats du 19^e régiment léger.

Midi et 1/2. — Le 5^e régiment se rend à la tranchée pour relever le 52^e.

Une heure. — J'ai vu plusieurs officiers qui accompagnaient le roi Léopold lors de sa dernière visite à la tranchée. Ce prince a fait admirer son sang-froid et son courage. Il s'est rendu dans la descente du fossé jusqu'au dernier gabion, et de là a examiné les Hollandais postés à quarante pas de lui. Après avoir regardé pendant quelques temps, il s'est retourné en faisant remarquer à sa suite qu'aujourd'hui les Hollandais n'avaient point de schako, mais seulement des bonnets de police

» comme les travailleurs de tranchée; je me retire, messieurs, a-t-il ajouté, si le général Chassé me savait ici, il me saluerait sans doute d'une manière plus guilière façon.»

Deux heures. — Deux mortiers transportés par le train belge sortent de la ville et sont dirigés dans les tranchées.

Quatre heures 1/2. — Le feu n'a pas été très-vif toute la journée, la mousquetterie seulement s'est fait entendre par instant avec assez de force, le brouillard épais qui couvre la terre et qui empêche de pointer est peut-être cause de cette lenteur dans le tir.

Les opérations sur la rive gauche de l'Escaut, confiées au général Tiburce Sébastiani n'ont aucune importance apparente: elles avaient en réalité un but important et elles ont eu tout le résultat que les difficultés des lieux pouvaient permettre par l'occupation du fort Sainte-Marie sur la rive gauche, et du fort St. Philippe sur la rive droite, nous sommes maîtres de tous les abords de la citadelle, et nous pouvons en défendre les approches à l'escadre hollandaise. Aucune inondation nouvelle n'est maintenant possible.

On a essayé depuis deux jours de donner de l'importance à quelques coups de canon envoyés de ce côté par les troupes hollandaises et échangés de part et d'autre sans faire de mal et peut-être même sans intention bien sérieuse.

On a aussi voulu faire croire que le général Tiburce Sébastiani avait échoué dans ces tentatives. Ce général n'a dû entreprendre et n'a exécuté que ce qu'il était humainement possible de faire. Il a passé l'Escaut, et est venu fixé son quartier-général à Galloo, aussi près que possible de l'ennemi, qu'il surveille et qu'il empêchera de faire aucun mal. Il occupe les digues pour empêcher qu'elles ne soient rompues, le fort Sainte-Marie, aidé du fort Saint-Philippe pour être maître de l'Escaut. Toute autre entreprise, telle que la prise de la Tête de Flandres serait pour le moment une perte d'hommes inutile.

Les Hollandais ont jeté quelques bombes sur le village de Doel, mais on nous informe que le 9 une simple démonstration des troupes françaises a arrêté le dégât.

Troisième lettre du général Chassé au maréchal Gérard.

Citadelle d'Anvers, le 5 décembre 1832.

Monsieur le maréchal, les calamités que votre agression appelle sur la ville d'Anvers pendant que l'on négocie encore pour le maintien de la paix, paraissent devoir se réaliser dans toute leur rigueur, par suite de ce que j'aime à croire encore être l'effet de l'imprudence de vos troupes, et ne pas être dicté par votre volonté. Malgré ma réponse B du 30 novembre 1832 à la seconde lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, il a été fréquemment tiré contre la citadelle du fort de Montébello, et même du rempart de l'enceinte de la ville à la porte des Béguines; ce sont des transgressions aux bases de l'arrangement que Votre Excellence m'a proposé, ainsi qu'à celles que j'ai énoncées dans ma réponse.

Je crois donc devoir en prévenir V. Exc., afin de faire tout ce qui dépend de moi pour empêcher un conflit désastreux; les conséquences ne pourront jamais qu'en retomber sur les auteurs d'une agression qui, entreprise au moment où l'on faisait ses efforts pour amener les négociations de la paix à leur conclusion, et où elles ne tenaient plus qu'à peu de chose, compromet des intérêts aussi importants, et qui, quoique entreprise avec des moyens aussi considérables contre le point que j'occupe, ne paraît pas hésiter de mettre sur le jeu une ville dont l'importance et l'humanité réclament la conservation.

Je suis dans le cas de demander à V. Exc. de vouloir s'expliquer au sujet des transgressions que j'ai l'honneur de lui signaler. Le fort Montébello, est tellement une dépendance de la place, que je ne pourrais m'abstenir de riposter à tout feu ultérieur dirigé contre moi de ce fort comme des remparts de l'enceinte. Les habitants d'Anvers me connaissent trop bien, ainsi que la conduite que j'ai observée depuis que j'occupe cette position, qui a été appréciée suffisamment par LL. EE. les commissaires français et anglais de la conférence, pour ne pas savoir à qui attribuer les calamités qui les menacent, si de semblables provocations m'y obligent.

Recevez, monsieur le maréchal, l'assurance de ma haute considération.

Le général d'infanterie, CHASSE.

Réponse du maréchal Gérard à la 3^e lettre du général Chassé.

Au quartier-général, sous Anvers, le 5 décembre 1832.

Monsieur le général, dans la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 30 novembre au soir, en réponse à la

voire du même jour, je vous ai exposé clairement la marche que me tracent mes instructions, relativement au siège de la citadelle d'Anvers. Je ne réclame, au nom de mon gouvernement, que l'exécution du traité du 15 novembre 1832, traité signé et garanti. Pour attaquer la citadelle que vous devez me remettre, je ne mets que de moyens placés hors de l'enceinte de la ville d'Anvers, et je vous ai cité les exemples et le droit qui justifient ma conduite à cet égard.

En empêchant que de l'intérieur de la ville il ne soit tiré sur vous, je donne la plus grande preuve de mon désir d'épargner cette ville et sa population, puisqu'elle m'offre des moyens et un emplacement d'attaque qui amèneraient promptement votre ruine, mon intention étant de vous fermer toute communication. Si malgré vos discours vous sacrifiez inhumainement la ville d'Anvers, je suis prêt à vous faire sentir que votre conduite ne sera pas moins contraire à votre intérêt qu'à l'humanité, et que vous en regretterez les suites.

Recevez, monsieur le général, l'assurance de ma haute considération.

Le maréchal commandant en chef l'armée du Nord, Comte GÉRARD.

Voici les articles du code pénal militaire hollandais relatif aux obligations des commandans des places assiégées:

Art. 55. Tout militaire sans distinction de grade qui aura livré par trahison une ville, une forteresse, une place forte, une autre place ou poste à l'ennemi, sera puni par la corde.

Art. 56. Tout commandant d'une place assiégée, qui se sera permis de la rendre, ou de l'abandonner, sans l'avis du conseil de défense, dans lequel le chef de l'artillerie et celui du génie doivent aussi être convoqués, ou encore contre l'avis de la pluralité de ce conseil de défense, sera considéré comme traître, et puni par la corde.

Art. 57. Sera puni de mort tout commandant d'une place assiégée, qui la rendra à l'ennemi ou l'abandonnera, fut-ce même de l'avis du conseil de défense, sans que l'ennemi y ait fait une brèche praticable, ou du moins sans qu'il n'y eût été contraint par le manque de vivres ou de munitions.

ANVERS, LE 11 DÉCEMBRE.

OPÉRATIONS DU SIÈGE.

On lit dans le *Phare*:

La canonnade accompagnée de fusillade, qui n'a jamais été plus vive ni plus continue que hier soir jusque bien avant dans la nuit, provenait d'une fausse attaque qu'ont faite les Français sur un point, pour pouvoir opérer plus facilement sur l'autre, ils ont parfaitement rempli leur but. La lunette St-Laurent a beaucoup tiré pour empêcher les français de faire sauter une écluse, ces derniers ont parfaitement réussi dans leur attaque; l'écluse est brisée, et l'eau des fossés de la citadelle s'écoule avec rapidité dans ceux de la porte de Malines.

Nous avons le plaisir d'annoncer qu'il n'y a eu que fort peu d'hommes hors de combat, comme le feu terrible que nous avons entendu, nous le faisons craindre. Les artilleurs français semblaient se multiplier; jamais le fort Montébello n'a fait un feu plus terrible ni si soutenu.

Le feu continue depuis ce matin avec la même ardeur: la fusillade est moins vive. On répond moins fortement du côté de la citadelle. Deux mortiers placés à l'extrémité du bastion qui regarde le fort St-Laurent font un feu assez suivi.

On entend une vive canonnade dans la direction du fort de Lillo. On prétend que deux bâtimens hollandais se sont embossés près de là et veulent faire cesser les travaux que les français élèvent sur la digue de ce côté.

On avait fait courir le bruit que l'accès de l'hôpital militaire avait été interdit aux ecclésiastiques. Cette nouvelle est fautive.

Depuis hier même les sœurs hospitalières donnent leurs soins aux blessés.

— Voici des faits dont nous garantissons l'exactitude:

Dans la nuit de samedi à dimanche les hollandais avaient remis deux pièces au bastion de Tolède. Ces pièces n'avaient tiré que sept coups lorsqu'elles furent démontées par les batteries du fort Montébello.

Le 8 à cinq heures du matin, un carabinier du troisième bataillon du 19^e léger, nommé Jem, a eu le bras fracassé par un boulet: ce même projectile a emporté plus loin les deux jambes d'un de ses camarades.

Le 7, quatre tirailleurs hollandais qui étaient sortis de la citadelle pour aller à la découverte furent aperçus par des voltigeurs français qui se trouvaient de tranchée. L'un d'eux dit à son capitaine: «voulez-vous les voir descendre.» A peine avait-

Et ces mots qu'il fit feu à plusieurs reprises et tomber trois de ces hommes. Le quatrième tomba aussi, mais on ignorait si ce dernier fut atteint. Un général qui était là ordonna d'aller ramasser des Hollandais qui étaient peu éloignés en disant qu'il n'était peut-être que blessé. Ce dernier était un vieux sergent : on l'a transporté à l'église St-Laurent qui sert d'hôpital. Il est mort quelques instans après.

A chaque instant on voit des hommes et des enfants du peuple rapporter en ville des débris de bombes et d'obus, et des boulets. La police a arrêté quelques-uns de ces derniers que l'on a trouvés nantis d'obus encore chargés.

Deux déserteurs hollandais sont entrés en ville aujourd'hui dans la matinée, venant de la citadelle; ils rapportent qu'une bombe a traversé hier les casernes, elle a tué ou blessé une trentaine d'hommes.

C'est au fort d'Austruweel ou Saint-Hilaire et non au fort Philippe occupé par nous, que se rendent les 4 bâtimens hollandais dont nous avons parlé hier.

Il est quatre heures. On tire moins dans nos environs. On entend toujours le canon du côté de Lillo.

On vient de transporter quelques blessés en ville.

Anvers, le 11 décembre.

Six heures et demie du matin.

C'est tous les jours avec l'espoir d'être le premier à vous annoncer un événement, que je m'arrache de mon lit, et que vainement je cherche des renseignements à côté du tapage et des épouvantables bruits que nous passons ici. Je rentre, le canon grondant, la mousqueterie se fait entendre; le temps est plus clair qu'hier, et le brouillard permet de voir les lentes paraboles des bombes et obus qui, des deux camps, se croisent et sillonnent les airs. Voilà, pour le onze décembre au matin, tout ce qui se passe de nouveau sous les murs et dans la citadelle d'Anvers.

Dans la visite que les ducs d'Orléans et de Nemours ont faite hier à l'hôpital militaire, le maréchal Gérard accompagnait les deux jeunes princes.

Depuis hier au soir le quartier-général de l'armée française, ainsi que tous les bureaux de l'état-major, ont été transportés de Borgherout à Berchem, et cela fort tard. Cette translation a occasionné cette nuit beaucoup d'agitation et de mouvement dans le dernier endroit, par les nombreuses difficultés que toutes les administrations de la guerre ont eu à éprouver pour pouvoir s'établir convenablement.

Hier au soir, on assurait toujours que toutes les manœuvres pour isoler de la forteresse la lunette Saint-Laurent étaient achevées, et que le fait était accompli. Ce matin, j'ai eu l'occasion d'apprendre positivement le contraire : un officier du génie m'a dit que le fort Saint-Laurent avait toujours au feu (Libéral.)

On lit dans le même journal une lettre d'Anvers du 10 décembre :

On a entendu hier après-midi une vive fusillade dans la direction de Lillo; le brouillard épais a empêché d'apercevoir ce qui se passait sur la rive gauche de l'Escaut.

Les Hollandais ont enlevé et embarqué de vive force le directeur des digues, qui habite au vieux Lillo. Ils l'ont déposé à Berendrecht sans lui permettre d'emporter un seul effet de son domicile.

Une petite bombe a été ramassée toute entière ce matin sur la chaussée de Berchem. Elle est curieuse par sa petitesse, je l'ai vue dans les bureaux de la commission de sûreté publique, où elle a été déposée remplie et sans avoir fait son explosion.

Il émigre beaucoup de personnes de la Hollande, qui, pour se soustraire à la garde communale, viennent se réfugier à Anvers, où elles sont accueillies avec les minutieuses précautions que nécessite un pareil cas. Toutes racontent et unanimement, que rien ne serait aisé comme un soulèvement dans le Nord-Brabant : la population entière s'y est prononcée, elle refuse positivement de combattre la

Belgique à laquelle, au contraire, elle est toute dévouée, et à laquelle elle appartient si naturellement.

Ce matin, à neuf heures et demie, des boulets de 24 sont encore tombés dans le quartier Saint-André; on cite, section 4, les maisons n° 1305, rue Saint-Roch, n° 1675 et 2043, rue du Couvent. Cette dernière est occupée par M. de Landsheer.

Un soldat français du 58^e régiment, qu'on conduisait il y a un moment en ville pour y être amputé, fumait tranquillement sa pipe sur le braucard qui le portait.

Voilà certainement du sang froid et du courage ! Pendant la nuit dernière, et favorisé par l'épais brouillard, qui depuis hier ne nous a point quittés, les batteries 5 et 7 ont été rapprochées des glacis de la citadelle. Par suite de ce déplacement, on pense que le quartier St-André ne sera plus autant inquiété qu'il l'a été depuis trois jours.

A deux heures et demie les deux princes français accompagnés seulement des généraux Flahaut et Baudrand, ont visité et donné des consolations aux blessés qui sont à l'hôpital militaire. Il y avait foule pour les attendre à leur sortie.

A trois heures et demie ils sont repartis pour Braeschaet.

C'est à tort que l'on débite que les communications sont coupées entre le fort St-Laurent et la citadelle; jusqu'ici il n'en est rien. Le génie français, dans cette direction, est d'une extrême circonspection, il croit avoir découvert des embûches, aussi depuis hier au soir, marche-t-il avec une extrême prudence dans ses opérations de sape.

Des ouvriers sont aujourd'hui occupés dans les fossés de la porte de Malines; ils font écarter les eaux, ce qui en privera les fossés de la citadelle.

Le duc d'Orléans, en visitant aujourd'hui les blessés, a particulièrement témoigné de l'intérêt et de la bienveillance au capitaine Lelièvre. C'est en voulant éviter de passer devant le prince, qui lui-même était à la tranchée, que cet officier a été blessé. Comme je l'ai déjà dit, ses jours ne sont plus en danger.

A en juger par la résistance du commandant de la forteresse, il faudra certainement encore 20 ou 30 jours pour la réduire. Le brouillard est si épais que l'on ignore aujourd'hui s'il s'y est manifesté de nouveaux incendies.

ÉTAT DES HOMMES TUÉS ET BLESSÉS.

On peut regarder comme authentique l'état suivant des pertes éprouvées depuis l'ouverture de la tranchée dans la nuit du 29 au 30 novembre jusqu'au 3 décembre :

30 novembre.	2 artilleurs tués.
1 décembre.	—
2 décembre.	4 soldats tués.
	3 canonniers blessés.
3 décembre.	3 canonniers blessés.
4 décembre.	2 canonniers blessés.
5 décembre.	21 soldats et canonniers blessés.
	2 hommes tués.
	3 officiers grièvement blessés.
6 décembre.	1 officier tué.
	2 canonniers tués.
	9 soldats blessés.
7 décembre.	2 hommes tués.
	24 hommes blessés (artil. et génie).
8 décembre.	6 hommes tués.
	37 blessés.
	2 officiers blessés.

Total jusqu'au 8 45 hommes tués.

105 blessés.

Le 9, il y a eu 40 hommes environ, tant tués que blessés.

Le 10, 27.

BRUXELLES, LE 11 DÉCEMBRE.

Il est arrivé aujourd'hui en notre ville 11 voitures de malades appartenant à l'armée française. On les a placés à l'hôpital St-Pierre.

Les électeurs de Bruxelles ont procédé à la nomination d'un député, en remplacement de M. Barthelemy, décédé. Au premier tour de scrutin, sur 608 électeurs présents, les bulletins se sont repartis comme suit

M. Techman, 200; M. Deman d'Attenrode, 184; M. Tielemans, 132; M. de Gamond, 32. Au ballottage, sur 540 électeurs présents, M. Techman a obtenu 384; M. Deman, 156. M. Techman a été proclamé député.

LIÈGE, LE 12 DÉCEMBRE.

L'essai du fameux mortier destiné à lancer dans la citadelle d'Anvers des bombes de mille livres, a été fait hier à 10 heures du matin au champ d'épreuves. Cet essai n'a pas réussi. Les bombes qui ont été lancées, ont parcouru une grande distance, mais; pour des causes que nous ignorons, sont retombées en éclats. On va confectionner de nouveaux projectiles dont les parois seront plus épais et plus capables de résister à une impulsion aussi forte.

— On parle d'une prorogation des chambres et de la rentrée de MM. Lebeau et Rogier au ministère. (Phare.)

— On écrit de Gand, 10 décembre :

« M. le général Niellon a fixé de nouveau son quartier-général en notre ville.

« Quatre brigands, faisant partie d'une bande qui réside entre Eecloo et la frontière, ont été arrêtés dans leur repaire, la commune de St-Laurent, par les douaniers. Ils étaient armés de longs couteaux, bâtons, fusils et pistolets chargés à balle. Il paraît que ces individus avaient coutume de passer en Hollande pour vendre les objets volés et rentraient ensuite en Belgique.

« Les noms des douaniers qui ont fait cette importante prise, seront rendus publics. »

— On lit dans l'Union la lettre suivante d'Aix-la-Chapelle, le 8 décembre :

« Depuis quelques jours on dit ici généralement que les négociations que la Prusse continuait toujours très-activement avec la Hollande, et dans lesquelles on assure que le général Muffling, commandant de l'armée de la Meuse, a eu une grande part, ont complètement échoué. On prétend ici que la Hollande va prendre l'offensive contre les troupes françaises en Belgique. Vous comprenez facilement que ce dernier bruit mérite confirmation; mais ce qui est certain, c'est que tous les officiers hollandais qui se trouvaient encore ici et dans nos provinces, ont été rappelés pour se rendre à l'armée. De ce nombre est le colonel Lasarras, accrédité ici par le gouvernement hollandais, et centre du parti orangiste qui, d'Aix-la-Chapelle, cherchait à agir sur les provinces voisines de la Belgique, et donnait, par des correspondances mensongères, le change à l'opinion publique en Allemagne sur les causes de la révolution et la situation des affaires belges.

« Rien de nouveau à Berlin; ceux qui mandent du nouveau de cette capitale doivent l'inventer. »

— On écrit de Constantinople, 10 novembre :

« L'armée égyptienne, sous le commandement d'Ibrahim-pacha, après un intervalle de presque deux mois, a repris les opérations offensives, elle s'est emparée des défilés de Cilicie, et après avoir dispersé un corps de troupes placé à Ereckli, est entrée le 1^{er} novembre à Koniah (environ à moitié chemin des frontières de Syrie à Constantinople). Cette nouvelle paraît avoir accéléré le départ du grand-visir pour l'armée. Il est parti avant-hier pour Scutari et Kintahia, rendez-vous de troupes.

« La flotte turque est rentrée, le 5 courant, dans l'Hellespont, et a jeté l'ancre au château des Dardanelles. La flotte égyptienne est retournée, le 25 octobre, au port de Suda.

Dans une séance publique du 11 décembre 1832, les bourgmestre et échevins de la ville de Liège, ont distribué solennellement les médailles d'honneur accordées par le conseil de régence, le 1^{er} octobre 1832, à des citoyens de cette ville, qui se sont signalés par des traits d'humanité et de dévouement, et dont les noms suivent savoir :

« Pierre Leloup, Vanorleainé, Jean François Chainaie, Libert Baudouin, Jean Redouté, Jacques François Maréchal, Simon Malet, Jean Bossy, André Corbusier, Jean Philippe Thiriart, Jean Nicolas Voos, Guillaume Kerkhoff, Bouquet, André Thomas Crahay, Joseph Paë, Lambert Galan, Jean Joseph Faucan, François Ista et Henri Simon.

Le sieur Lambert Galan ci-dessus dénommés, s'était déjà fait remarquer précédemment par un autre acte de courage qui lui a valu également une semblable médaille.

Dans une courte allocution vivement sentie, M. le bourgmestre a fait ressortir le mérite de ces actions généreuses, et s'est rendu l'organe de la reconnaissance publique près de ces citoyens courageux.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES NATURELLES DE LIÈGE.

Résumé des travaux de l'année 1831-1832.

Quelques circonstances dépendantes des événements politiques nous ayant empêché de tenir, le 14 novembre 1832, une séance publique pour célébrer le dixième anniversaire de la fondation de notre société, Monsieur Davreux, prési-

dent actuel, a donné, dans la séance ordinaire de ce jour, un rapport dans lequel après avoir exposé les efforts, que les sociétaires ont faits, durant le cours de cette année, pour contribuer aux progrès des sciences naturelles et mathématiques, et au succès de leurs applications à l'industrie et aux arts, il a donné une analyse des différents Mémoires qui ont été adressés à la Société, depuis le 14 novembre 1831.

Le nombre de ces Mémoires est de vingt-cinq; voici les principaux:

Essai sur une méthode naturelle pour la classification des oiseaux, par Monsieur de Sélys de Longchamps, membre effectif.

Mémoire sur les ossements fossiles d'une caverne des Awirs, près d'Engis, par Monsieur Schmerling, membre effectif.

Description du renard fossile de la province de Liège, de 2 espèces distinctes, dont une nouvelle pour les cavernes à ossements, par le même.

Mémoire sur de nouvelles espèces de carnassiers fossiles, dont 4 espèces de chauve-souris, 1 hérisson, 2 musaraignes, et 1 taupes dans les cavernes à ossements dans la province de Liège, par le même.

Description, avec dessins, de la caverne à ossements fossiles de Goffontaine, sur la Vesdre, par le même.

Mémoire sur le choléra-morbus qui a régné à Smyrne du 27 septembre au 10 novembre 1831, par Monsieur Dethier, membre correspondant, consul belge pour Smyrne et l'Anatolie.

Recherches historiques sur une terrible maladie épidémique qui régna dans notre hémisphère vers le milieu du 14^e siècle; et qui paraît avoir sous divers rapports beaucoup d'analogie avec le choléra-morbus actuel, par M. Dethier, père, membre correspondant à Theux.

Mémoire sur le canal souterrain de Buret, et sur la mine de plomb de Longwilly dans la province de Luxembourg, par M. Bidaut, membre correspondant à Namur.

Mémoire sur une maladie meurtrière du bétail, connue sous le nom de peste, observée dans le district de Wareme, par M. Pétry, membre correspondant à Wareme.

Notice sur les caractères, la préparation et l'emploi du cyanure de zinc, par M. Davreux, membre effectif.

Description, avec dessin, d'une nouvelle coquille vivante des grandes Indes, par M. Hoeninghaus, membre correspondant à Crefeld (Prusse rhénane).

Mémoire sur la compression de l'air et des gaz au moyen d'une pompe de son invention, par M. Jobard, membre correspondant à Bruxelles.

Notice sur un insecte nouveau de l'ordre des coléoptères, découvert dans la province de Liège, M. par Robert, membre effectif.

Relation d'une excursion géologique et minéralogique, faite par MM. Lesoinne, Comhaire, Lambinon, Maskens et de Crassier, en 1832, dans l'Eifel (Prusse rhénane), par M. Comhaire, membre effectif.

Notice sur la houille compacte du Kessales à Jemeppe, par M. Lambinon, membre effectif.

Mémoire sur les houillères des environs Sarrebrück (Prusse), par M. Poncelet, membre effectif.

La société a eu à répondre à six questions qui lui ont été adressées par des particuliers et des administrations civiles de la Belgique (1). La première d'entre elles demandait des renseignements sur les exploitations, les usines, la géographie, l'hydrographie et l'agriculture: MM. Wellekens, Davreux, Devaux, Dethier père, Fumière et Ghyot, ont été chargés d'y répondre. La deuxième avait pour but de constater une falsification dans le pain: MM. Davreux, Hurault et Lambinon y ont répondu. La troisième concernait la pesanteur et la compression des fluides: MM. Glosener, Lenoir et Piette y ont fait leur réponse. La quatrième qui était ainsi conçue: *reconnaisant les dépôts d'urines nécessaires aux fabriques d'étoffes de laine comme cause de méphitisme, on demande un autre procédé pour le désuintage de la laine dans les dites fabriques*: MM. Davreux, Hurault, Lambinon et Vedrine ont été désignés pour chercher à résoudre cette importante question. La cinquième concernant l'analyse du vinaigre artificiel qui se fabrique à Liège, et la demande d'un certificat constatant les qualités de ce acide: MM. Davreux, Hurault et Lambinon y ont répondu. La sixième avait pour but d'obtenir des renseignements sur une scierie à eau: MM. Fumière, Groulard et Piette se sont chargés d'y répondre.

Depuis sa dernière séance anniversaire, la société a reçu un membre honoraire, trois membres effectifs et quatre membres correspondants.

Liège, le 14 novembre 1832.

Le président, C. DAVREUX.

Le secrétaire général, J. COMHAIRE.

Fonctionnaires de la société pour 1832-1833.

MM. C. Davreux, président.
C. Wellekens, vice-président.
J. Comhaire, secrétaire-général.
Hurault, vice-secrétaire, bibliothécaire.
Lenoir, caissier.
A. Carlier, secrétaire de la 1^{re} section.
Lambinon, secrétaire de la 2^e section.

(1) On sait que les membres de la Société s'engagent à faire, gratuitement, les recherches nécessaires pour répondre, autant que possible, à toute question qui lui est adressée relativement aux sciences naturelles et mathématiques et à leurs applications à l'industrie et aux arts. Pour l'année 1832-1833, ces questions doivent être adressées, *franco de port*, à MM. les secrétaires des première et deuxième sections, Carlier et Lambinon, respectivement domiciliés rue des Carmes, n^o 442, et rue Neuvice, n^o 365, à Liège.

VILLE DE LIÈGE. — Milice Nationale.

Les bourgmestre et échevins, vu l'art. 21 de la loi du 8 janvier 1817, portant que les miliciens non remplaçants, substitués ou volontaires, qui depuis leur incorporation ont obtenu des droits à l'exemption, soit par le décès d'un père ou d'une mère veuve, soit par la séparation légitime des parents, ou par le décès d'un ou de plusieurs frères, et qui demanderont en conséquence leur congé définitif, devront s'adresser par écrit aux autorités locales, avant le 5 janvier de chaque année.

Informent les individus que la chose concerne, ou leurs parents, tuteurs ou curateurs, de la disposition précitée, afin qu'ils n'ignorent pas les avantages que la loi leur accorde sous ce rapport, et ils les invitent à présenter leurs réclamations appuyées des pièces justificatives, requises, avant le 5 janvier 1833.

A l'hôtel-de-ville, le 10 décembre 1832.

Le bourgmestre, Louis JAMME.
Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

ETAT CIVIL DE LIÈGE du 11 décembre.

Naisances: 3 garçons, 4 fille.

Décès: 3 garçons, 1 fille, 2 hommes, 2 femmes, savoir: Martin Halin, âgé de 79 ans, cuisinier, rue sur le Marché, veuf de Jeanne Françoise Evrard. — Hubert Rousseau, âgé de 24 ans, soldat au onzième régiment, deuxième bataillon, troisième compagnie. — Marie Jeanne Masset, âgée de 64 ans, journalière, quai d'Avroy, veuve de Jean Molsart. — Marie Catherine Davenne, âgée de 54 ans, rue Sous l'Eau, veuve de Gerard Louis.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui jeudi, 13 décembre, abonnement courant, *Robin des Bois*, opéra en trois actes, suivi par une représentation de: *les premières Amours*, vaudeville en un acte. Le spectacle commencera par *Frontin Mari Garçon*, vaudeville en un acte.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Au GASTRONOME, Pont-d'Ile, n^o 26, l'on vient de recevoir Truffes fraîches du Périgord. 64

En VENTE chez AVANZO et Cie, nouveau PLAN des opérations du siège de la citadelle d'Anvers avec les premières et dernières batteries françaises, et les noms des bastions. Prix 25 cents

Bon VIN de pays à 60 centimes la bouteille, rue de la Rose, n^o 472, à la Grosse Bouteille.

HUITRES anglaises, 1^{re} qualité, chez PERET, rue Ste Ursul

Cabillaux, rayes, rivets, flottes, chez PERET, rue St-Ursulee

MAGASIN PLACE VERTE N^o 780.

Chez F. PRINZEN sont arrivés les assortiments de lainage, tels que gilets, jupons, camisoles, caleçons tricotés et tissés pour femmes, hommes et enfants, en toute qualité; gilets, camisoles et jupons de cachemir, robes d'enfants, bas de laine de France et autres bas de Viganie gris et blanc de laine, blanc de gaze, idem bas tricotés, en toute qualité, bas de filotelle pluchés et autres, bas de soie, chaussettes, en tout genre, chaussons, écharpes, callotins, bas d'enfants en laine en toute qualité et grandeur. Le magasin est toujours assorti en bas de coton, écu et blanc à jours et unis et bonnets; quantité de foulards, cravattes soie noir et fantaisie, velours, madras soie noire, schals, manchos, tails, linges de table, damassés, flanelles, cotonnettes, etc.

500 gilets et caleçons confectionnés d'après les meilleurs modèles, depuis 4 fl. 25 c. à 6 fls. P.-B. 778

() Par arrêté royal en date du 10 novembre 1832, le bureau central de bienfaisance de Liège, a été autorisé à acquérir des biens fonds dans l'arrondissement de Liège, jusqu'à concurrence d'une somme de 25,000 florins. Les personnes qui voudraient traiter avec cet établissement peuvent s'adresser en l'étude de M^o DUSART, notaire, rue Féronstrée, à Liège.

Rue Vinave-d'Ile, n^o 52, il y a un joli QUARTIER à LOUER; on y échange à un taux avantageux les louis, pièces de 20 francs, Frédéric's, couronnes de Brabant, thalers, argent et papier, etc. 40

QUARTIER à LOUER, à neuf, composé de 6 pièces, cave, grenier, tout indépendant, devant les Carmes, n^o 437, en deux parties si on le désire. 50

A VENDRE une MAISON avec cour, etc., située à Liège, faubourg d'Amersœur, n^o 421. S'adresser à maître RENOZ, notaire, rue d'Amay, n^o 653. 99

APPARTEMENT garni à LOUER, rue de l'Université, n^o 728. 534

On demande un ELEVE en Pharmacie. S'adresser rue Puits en Sock, Outre-Meuse, n^o 474

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présenter, au bureau de cette feuille.

VENTE DE BIENS PATRIMONIAUX, SITUÉS DANS LA COMMUNE DE TOURINNE, PROVINCE DE LIÈGE.

Le 20 décembre 1832, à dix heures du matin, il sera procédé par le ministère de M^o PARMENTIER, notaire, à Liège, place de la Comédie, n^o 784, à la REVENTE publique aux enchères des IMMEUBLES ci-après désignés, dont l'adjudication n'a pas été confirmée lors de la vente qui a eu lieu le 10 devant ledit notaire.

1^o Une pièce terre, contenant 46 perches 23 aunes (verg. gr. 42 verg. pet.), située aux haies de Tourinne, veu Remiquette.

2^o Une idem de 27 perches 47 aunes (6 v. g. 6 v. p.) située vers le chemin de Tourinne à Fallais.

3^o Une idem de 39 perches 90 aunes (9 verg. grand. 3 verg. p.), située en Chêneux, entre le village de Tourinne et Remiquette.

4^o Une idem de 43 perches 60 aunes (10 ver. g.) située dans la campagne, entre Tourinne et Remiquette.

5^o Une idem de 32 perches 70 aunes (7 v. g. 40 v. p.) située campagne de Braive, à la limite de Lens, Saint-Servais.

6^o Une idem de 2 bonniers 10 perches 75 aunes (2 bon. 8 v. g. 7 v. p.), située campagne de Lens St. Remi, entre ce village et celui de Tourinne. 68

A VENDRE une MAISON de commerce, très-avantageusement située sur la place Verte, à Huy. S'adresser à M. GOLFART, commis-greffier de la justice de paix audit Huy. 34

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

Demande tendante à obtenir la permission d'établir une Usine pour la fabrication du Zinc.

Par pétition enregistrée le 21 août 1832, sous le n^o 93 du répertoire particulier, la dame veuve Francotte, née Collignon, domiciliée à Huy, a demandé la permission d'établir au lieu dit la Croix Rouge, commune d'Anthelst, une usine pour la fabrication du zinc; cette usine serait composée de huit fournaux propres à extraire le zinc, de la calamine et d'un fourneau à calciner la mine calaminatoire; les matières minérales qui y seraient élaborées consisteraient en calamine qu'on retirerait des lieux mêmes; on n'y consommerait que du charbon de terre provenant de la houillère de Corphalie, ou de celles avoisinantes.

Les états députés de la province de Liège, vu la loi du 21 avril 1810 et le décret du 15 octobre même année, vu l'arrêté royal du 16 décembre 1819, qui ordonne la publication des demandes en permission d'établissement d'Usine.

ARRÊTENT:

1^o Les bourgmestres de Liège, Huy et Anthelst, feront afficher pendant quatre mois la demande en permission ci-dessus analysée.

Ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office, devant la porte de la maison communale et de l'église paroissiale.

2^o Après l'expiration de ce délai, ils nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches.

3^o Les oppositions et les demandes en préférence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication.

Les oppositions qu'il pourrait y avoir lieu à former sous le rapport de la sûreté et de la salubrité publiques, sont également provoquées et seront reçues jusqu'à la fin du terme ci-dessus déterminé.

4^o Quiconque désirera avoir, pour plus amples informations, communication de la demande de la dame veuve pour l'obtenir en ce présentant au bureau des mines de l'administration provinciale.

5^o Le présent sera inséré dans les journaux de la province, et expédié aux autorités municipales susnommées.

Fait à Liège, en séance le 8 décembre 1832, où étaient présents: MM. Vandenberghe, gouverneur, président; de Lambert, Ballofred, Walthéry, de Collart-Trouillet, et F. N. J. Warzee, greffier des états, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme,
Le greffier des états, F. N. J. Warzee.

COMMERCE.

Fonds anglais du 8 décembre. — Consol., 83 3/4 0/0.

Fonds belges, 72 0/0. — Hollandais, 40 5/8.

Bourse de Vienne du 1^{er} déc. — Métalliques, 84 2/5. — Actions de la banque 1088 0/0

Bourse d'Amsterdam du 8 décembre. — Dette active, 39 5/16 0/0; idem différée, 00 0/0. — Bill. de change, 14 3/8. — Syndicat d'amort., 65 1/2; idem 3 1/2 %, 00 0/0 0/0.

— Rente remb., 2 1/2 %, 00. — Act. de la Société de commerce, 80 1/2. — Rus. Hop. et Co., 00 0/0 00 0/0, idem ins. gr. liv., 56 7/8, idem C. Hamb., 00 0/0; idem emp. à L., 00 0/0 00. — Danois à Lond., 00 0/0. — Rent. fr., 3 %, 00 0/0. — Métalliques, 00 0/0. — Naples Falc., 00 0/0, idem à Lond., 00 0/0. — Perp. à Amst., 49 1/8 0. — A. B. 1^{re} levée, 00. — Rente perp., 000 0/0. — Lots de Pologne, 00 0/0. — Brésil., 00 0/00. — Grecs 2^e levée, 00 0/0. — Cont. guerre, 89 7/8. — Bill. du trésor, 95 3/8.

Bourse de Bruxelles, du 10 décembre. — Emprunt de 12 millions, intérêt 102 0/0 P. — Emprunt de 40 millions, sans intérêt, 99 3/4. — Emprunt de 24 millions, 75 1/4 P.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n^o 622, à Liège